

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/ENVIRONNEMENT-FRISE-CHRONOLOGIQUE-Bure-le-retrait>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez  
vous > Revue de presse > **Bure : le retrait de l'article 35 « est un minimum »**

22 juin 2014

## Bure : le retrait de l'article 35 « est un minimum »

Source : Le Républicain Lorrain

<https://www.republicain-lorrain.fr/actualite/2014/06/22/bure-le-retrait-de-l-article-35-est-un-minimum>

## Bure : le retrait de l'article 35 est un minimum



*Le gouvernement passera par décrets pour décider du lieu d'enfouissement de déchets nucléaires.  
Photo archives RL/Pascal BROCARD*

Le retrait de l'article 35 du projet de loi sur la transition énergétique « est un minimum », selon le réseau Sortir du nucléaire, qui demande également le retrait de l'article 34 portant sur le stockage à

long terme des déchets radioactifs.

« Nous ne pouvons nous contenter du retrait du seul article 35 alors que l'article 34 est toujours dans la loi », affirme Sortir du nucléaire dans un communiqué, jugeant « aussi surréaliste qu'inacceptable » la manière dont se sont « succédé les différentes versions du texte » (lire RL d'hier).

Les articles 34 et 35 du texte sur la transition énergétique, présenté cette semaine par la ministre de l'Ecologie Ségolène Royal, autorisent en effet le gouvernement à passer par décrets pour décider du lieu d'enfouissement de déchets nucléaires, ce que contestent les écologistes qui réclament le débat parlementaire initialement promis sur la réversibilité du projet. Ils dénoncent rien de moins qu'un passage en force des pouvoirs publics.

Car les deux articles litigieux, absents de la version du projet de loi présenté mercredi par la ministre à la presse, figuraient le lendemain matin dans celle dévoilée devant le Conseil national de la transition écologique : dans la nuit, la loi s'est enrichie comme par magie d'une page supplémentaire, avec les fameux articles 34 et 35. Et pour ajouter à la confusion, le cabinet de Ségolène Royal indiquait vendredi que l'article 35 « ne figure pas » dans le texte qui sera transmis au Conseil d'Etat. Comprenez qui pourra...

En attendant, les anti-Bure restent mobilisés : « Nous attendons de constater effectivement l'absence de Cigéo du texte de loi, de telles manœuvres n'incitant pas à accorder crédit aux déclarations du gouvernement, souligne Sortir du nucléaire. La question des déchets radioactifs n'a rien à faire dans cette loi de transition énergétique, par ailleurs inacceptable en l'état », ajoute la fédération d'associations.

Le projet Cigéo, mené pour l'essentiel au laboratoire souterrain de Bure, à la limite de la Meuse et de la Haute-Marne, prévoit d'implanter sur ce site un « tombeau » pour les résidus radioactifs les plus dangereux pour plusieurs dizaines de milliers d'années.